

Le Parc des Volcans d'Auvergne

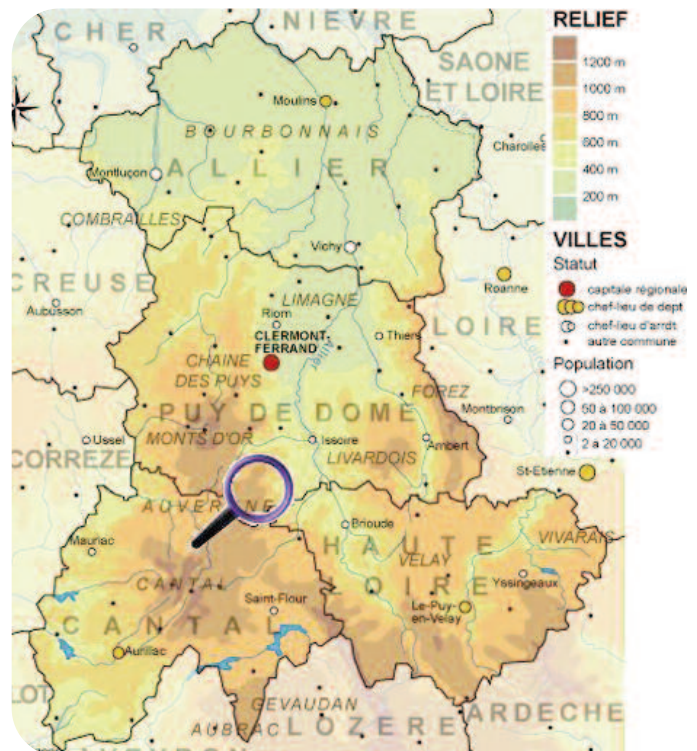
Descriptif

Nous parcourons le magnifique Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, jusqu'au cratère du Puy de la Vache, dans lequel nous descendons à cheval.

Nuits en gîtes, chambres de quatre personnes.

Environ 5 à 7 h à cheval par jour.

Le prix ne comprend pas l'acheminement au départ de la randonnée. En revanche, il comprend le transfert A/R depuis et vers la gare de Clermont-Ferrand.



Programme

Jour 1 : arrivée des cavaliers. Accueil à la gare de Clermont-Ferrand ou au gîte du parc de Montlosier, pour le dîner de bienvenue et la première nuit.

Jour 2 : départ à cheval à travers forêts de pins et estives pour rejoindre le village d'Orcival. Après une bonne montée, nous redescendons en vue du lac de Guéry. Site classé situé à 1268 m d'altitude, le lac de Guéry est le plus haut lac d'Auvergne.





Jour 3 : nous partons en direction du village de la Bourboule. Pique-nique dans les environs et possibilité de voir une magnifique cascade. Nous remontons vers le col de Stèle pour rejoindre le gîte au pied du Sancy.

Jour 4 : nous traversons les grandes estives pour rejoindre le lac de Chauvet. Nous finissons cette belle journée à Egliseneuve d'Antraigues.

Jour 5 : nous traversons un secteur où les vaches Salers pâturent en nombre. Pique-nique au bord du lac de Montcineyre. Sur notre chemin, nous avons une vue impressionnante sur le lac Chambon.

Jour 6 : nous prenons la direction du château de Murol qui domine les environs. Construite au XIII^e siècle, la forteresse a appartenu aux familles de Murol et d'Estaing. Elle demeure l'une des plus belles ruines médiévales d'Auvergne. Puis nous chevauchons jusqu'au bord du lac Chambon, où nous pique-niquons.

Jour 7 : nous chevauchons jusqu'au lac d'Eydat. Passage délicat pour visiter le cratère du Puy de la Vache dans lequel nous descendons à cheval. Retour au gîte de départ du Montlosier et fin de la randonnée. Transfert à la gare de Clermont-Ferrand ou départ en véhicule personnel vers de nouvelles aventures.



Départ	Retour	Prix
12.07.2020	18.07.2020	1 230 €
16.08.2020	22.08.2020	1 230 €

Durée totale	Jours à cheval	Niveau équestre
7	6	Intermédiaire

Langue	Confort
Français	Intermédiaire

Informations pratiques

Conditions de randonnée

Randonnée itinérante. Nuits en gîtes d'étape, chambres de quatre personnes. Les bagages sont transportés d'étape en étape par un véhicule d'assistance.

Bagages

Un sac de voyage souple (éviter les valises rigides) limité à 20 kg. Paquetage conseillé : 2 pantalons d'équitation, boots et mini-chaps conseillées, pull, chemises et T shirts, veste ou blouson, coupe-vent ou imperméable, tenue de détente, babouches ou claquettes, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, maillot de bain, trousse de toilette, crème solaire, gourde, couteau de poche, appareil photo, vos médicaments habituels.

Il est recommandé de porter un casque (non fourni) pour la pratique de l'équitation (norme NF EN1384), chacun agissant en ce domaine en conscience et liberté.

Climat

Climat tempéré chaud en Auvergne, les températures minimales (au point du jour) et maximales (après-midi) moyennes mensuelles sont : juillet 13-25°, août 12-25°.

Prix

Le prix comprend la randonnée, les chevaux, les hébergements en gîtes, tous les repas durant la randonnée, les transferts A/R depuis et vers la gare de Clermont-Ferrand.

Le prix ne comprend pas l'acheminement jusqu'au départ de la randonnée, à proximité de Clermont-Ferrand, l'assurance multirisques, les pourboires, les dépenses personnelles.

Pourboires

Il est d'usage, mais naturellement facultatif, que chaque cavalier laisse un pourboire de l'ordre de 10 € par membre de l'équipe d'accompagnement (guides et équipe logistique).

Poids

Tout cavalier de plus de 100 kg est prié de nous consulter avant l'inscription.

Inscription

L'inscription sera effective à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30% du prix du voyage : chèques à l'ordre de Cavaliers du Monde, CB sur le site Internet ou chèques-vacances. Le solde est dû 45 jours avant le départ.





Assurance

Tout participant doit être couvert par une assurance couvrant l'assistance et le rapatriement. Pour les cavaliers disposant déjà d'une telle assurance (licence FFE, carte de crédit, assurance multirisques, etc.), il suffit d'en indiquer les coordonnées sur le bulletin d'inscription. Dans les autres cas, nous proposons une assurance Europ Assistance dont la prime est de 3% du prix du voyage.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente répondent au décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Conditions particulières

Toute inscription à nos randonnées implique l'adhésion à nos conditions générales et à nos conditions particulières, dont chacun reconnaît avoir pris connaissance.

Annulation de notre part : si le nombre d'inscrits est insuffisant, la randonnée peut être annulée à notre initiative au plus tard 31 jours avant la date de départ prévue. Dans ce cas précis, les inscrits seront intégralement remboursés, sans pour cela pouvoir prétendre à une indemnité.

La spécificité des randonnées équestres implique que nous nous réservons le droit de ne pas accepter une personne qui ne présente pas les capacités équestres ou physiques lui permettant de participer sans risque à nos randonnées.

Annulation de la part d'un inscrit : les annulations qui nous sont communiquées au moins 61 jours avant la date de départ prévue donnent lieu à un remboursement du montant réglé, déduction faite de la partie non remboursable du billet d'avion, de l'éventuelle prime d'assurance et de frais de dossier de 80 € par personne.

Au-delà de cette date, les frais d'annulation sont :

- Entre 60 et 31 jours : 25% du montant facturé.
- Moins de 31 jours : 100% du montant facturé.

Toute randonnée interrompue pour raison de santé est susceptible de faire l'objet d'une indemnisation des journées non effectuées par votre assurance assistance-rapatriement, si vous avez spécifiquement souscrit cette garantie.

En revanche, toute interruption volontaire du participant en cours de randonnée n'ouvre droit à aucun remboursement. Il en est de même en cas d'exclusion pour incapacité physique ou équestre.

Nulle contestation du prix de la randonnée ne pourra être prise en compte après celle-ci, il incombe à chaque participant d'estimer avant le départ si le prix de la randonnée lui convient.

Responsabilité des participants : les espaces sauvages que nous parcourons à cheval sont relativement éloignés des centres de secours. Cette donnée constitue naturellement un risque que les participants reconnaissent avoir pris en compte avant d'entreprendre ce type de randonnée.

Tourisme Responsable

Cavaliers du Monde a été en 2009 le septième tour-opérateur en France labellisé Tourisme Responsable par AFNOR Certification, et l'unique tour-opérateur équestre.

